



**Bureau
d'économie
théorique
et appliquée
(BETA)**
UMR 7522

Documents de travail

« Déclassement et reclassement des diplômés : une confrontation des appréciations subjectives et objective »

Auteurs

Magali Jaoul-Grammare, Philippe Lemistre

Document de Travail n° 2015 – 14

Mai 2015

**Faculté des sciences
économiques et de
gestion**

Pôle européen de gestion et
d'économie (PEGE)
61 avenue de la Forêt Noire
F-67085 Strasbourg Cedex

Secrétariat du BETA

Géraldine Del Fabbro
Tél. : (33) 03 68 85 20 69
Fax : (33) 03 68 85 20 70
g.delfabbro @unistra.fr
www.beta-umr7522.fr



Déclassement et reclassement des diplômés : une confrontation des appréciations subjectives et objective

Magali Jaoul Grammare¹ et Philippe Lemistre²

Résumé

Le sens du déclassement objectif (être employé en dessous du niveau de qualification auquel « devrait » correspondre le diplôme selon une norme préétablie) est réexaminé dans cet article en confrontant déclassement objectif et perçu (en regard du diplôme ou des compétences), et au-delà en confrontant les différents déclassements à la satisfaction générale dans l'emploi occupé.

Nous mobilisons l'enquête génération 2004 du Céreq et ses trois dates d'interrogations 2007, 2009 et 2011. La « réussite » initiale (bon classement) ou post scolaire (reclassement) est déclinée en quatre catégories : toujours bien classé, reclassé en cours de route, (versus) toujours déclassé, déclassé en cours de route. Ces différentes situations alternatives sont expliquées par un ensemble de variables individuelles et de parcours.

Si les déterminants du déclassement objectif interviennent de manière assez habituelle concernant les filières et les diplômes, plus original est le rôle différencié des filières et niveau sur le déclassement en cours de route et le reclassement. Enfin, la confrontation des déclassements objectifs, perçus et de la satisfaction dans l'emploi, si elle souligne globalement des convergences met en exergue des différences à analyser.

JEL Classification : I21

Mots-clés : déclassement objectif et subjectif, diplôme, réussite scolaire

Introduction

Le déclassement est un phénomène qui concerne tous les pays (Hartog, 2000). Chacun en propose des mesures différentes. Logiquement distinctes pour les mesures objectives, les hiérarchies dans les nomenclatures d'emploi et de formation initiale étant différentes d'un pays à l'autre. La norme internationale la plus usitée, vraisemblablement car la plus facile à mettre en œuvre, est la mesure subjective qui consiste à demander aux jeunes d'exprimer leur sentiment de déclassement. Là encore néanmoins, d'une investigation à l'autre la question n'est pas toujours la même. Parfois la référence est faite au niveau de diplôme directement, niveau que l'individu est invité à mettre en relation positive ou négative avec la qualification de son emploi. D'autres fois, la question porte sur l'appréciation de l'individu sur l'usage de ces compétences : est-ce qu'il estime être mobilisé dans l'emploi en dessous (déclassement)

¹ CNRS, BETA-Céreq (Centre régional associé de Strasbourg), jaoulgrammare@beta-cnrs.unistra.fr

² Céreq, Centre associé régional de Toulouse : CERTOP (CNRS et Université Toulouse le Mirail), philippe.lemistre@gmail.com

de son niveau de compétences. Le lien au diplôme peut paraître alors un peu plus lâche, mais une telle question semble plus adaptée dès lors que l'individu à quelques années de carrières où il a pu améliorer ces compétences, notamment. De tels arguments restent néanmoins discutables (Lemistre, 2010) et notre propos n'est pas ici de déterminer quelle est la mesure la plus pertinente mais plutôt d'examiner l'évolution du déclassement pour l'ensemble des mesures tout en privilégiant une au départ que nous qualifions de « norme institutionnelle » au sens où elle reflète la correspondance supposée par l'institution scolaire, notamment dans les fiches du Répertoire National des Certifications Professionnelles RNCP, entre le diplôme et un niveau de qualifications, avec quelques évolutions notables au cours des dernières décennies (le niveau bac explicitement destiné à l'emploi d'ouvrier ou d'employé qualifié, au moins pour le bac pro ; la plupart des licences désignant comme emploi cible davantage les professions intermédiaires que les cadres)³.

Pour examiner l'évolution des déclassements, nous mobilisons l'enquête génération 2004 du Céreq et ses trois dates d'interrogations 2007, 2009 et 2011. Nous proposons d'examiner trois situations : toujours bien classé, reclassé en cours de route, (*versus*) toujours déclassé, déclassé en cours de route. Ces différentes situations alternatives sont expliquées par un ensemble de variables individuelles et de parcours, principalement : les caractéristiques du diplôme, les éventuelles formations post scolaire, le mode d'accès à chaque emploi (rôles des réseaux notamment) et un ensemble de variables sociodémographiques dont l'origine sociale.

Cette approche objective est confrontée à des mesures subjectives ; les enquêtes mobilisées en proposent deux : une appréciation par rapport au diplôme et une autre par rapport au niveau de compétences acquis *versus* requis. Pour aller plus loin encore en ce qui concerne l'appréciation subjective de la réussite, nous mobiliserons des variables de satisfaction de l'enquête non liées au diplôme (opinion sur la situation actuelle, priorités).

Nous n'analyserons pas ici les causes des divergences entre la mesure objective et les appréciations subjectives, maintes fois constatées, mais tenterons une mise en parallèle des différentes approches⁴.

Les déclassements/ reclassements institutionnels et leurs déterminants aux différentes dates seront examinés dans la première partie. La seconde tente une confrontation et un rapprochement avec les normes institutionnelles et subjectives.

1. Déclassement et reclassement en regard de la correspondance institutionnelle

Encadré 1

Echantillon : L'enquête mobilisée est l'enquête 2011 du Céreq qui succède aux enquêtes 2009 et 2007 pour la génération sortie du système éducatif en 2004. Puisqu'il s'agit de comparer la situation objective des diplômés en emploi à l'appréciation subjective de cette situation seuls sont retenus les individus diplômés et en emploi aux trois dates, soit 7876 individus représentatifs de 393 301 individus.

Une mesure « institutionnelle » du déclassement

La mesure la plus répandue du déclassement en France est dite « normative ». Une première norme a été proposée par Affichard en 1981 et repose sur des grilles de correspondances entre emploi et formation qui tentent de rapprocher contenus d'emplois et de formations, tels qu'ils sont établis par l'éducation nationale et les conventions collectives. C'est pourquoi nous retenons l'appellation « norme institutionnelle » pour ce déclassement. Par rapport à la norme Affichard, reposant sur la situation des années 70, deux ajustements ont été faits : les bacheliers - *ouvrier* ou *employé qualifié* ne sont pas déclassés, de même pour les détenteurs de licence - *professions intermédiaires* ou *contremaître AM*. Pour ces derniers aspects, ce réajustement de la norme des

³ Pour une discussion sur l'ajustement de la norme dites Affichard pour les années établie pour les années 70, voir Lemistre, 2013.

⁴ Pour une discussion synthétique sur ce point, voir Jaoul Grammare et Lemistre (2014).

années 70 ne s'accorde pas seulement au constat statistique, mais aussi au fait que les emplois de profession intermédiaire ou de technicien sont très souvent désignés par les établissements et le ministère clairement comme les cibles du L3, y compris pour les licences professionnelles. Quant aux ouvriers bacheliers depuis la création du baccalauréat professionnel les catégories ouvrier ou employé qualifié sont une cible clairement énoncée de ce niveau.

La norme de déclassement institutionnel (DEC)

niveau d'études qualification de l'emploi	Bac + 5 et +	Bac = 3 - 4	Bac + 2	Bac	CAP-BEP	Non Dip.
Cadre						
profession intermédiaire	DEC					
technicien contremaître AM	DEC					
employé qualifié	DEC	DEC	DEC			
employé non qualifié	DEC	DEC	DEC	DEC	DEC	
ouvrier qualifié	DEC	DEC	DEC			
ouvriers non qualifié	DEC	DEC	DEC	DEC	DEC	

Les mesures subjectives

La mesure subjective selon le diplôme : l'individu pour chaque date et emploi répond à la Question : « Pour tenir correctement un emploi comme le vôtre, selon vous quel niveau de diplôme est nécessaire ? » Si le niveau de diplôme est inférieur au diplôme possédé l'individu est considéré déclassé.

La mesure subjective selon les compétences : à chaque date la question suivante est posée :

« A propos de cet emploi, diriez-vous que vous êtes utilisé :

1 = A votre niveau de compétence

2 = En dessous de votre niveau de compétence

3 = Au dessus de votre niveau de compétence »

La réponse 2 conduit à considérer l'individu comme déclassé.

La mesure de la satisfaction dans l'emploi : à chaque date la question suivante est posée :

« Aujourd'hui, sur le plan professionnel, vous diriez plutôt que :

1 = Votre situation actuelle vous convient

2 = Votre situation actuelle ne vous convient pas »

La situation deux conduit à constater l'insatisfaction.

Déclassement/reclassement : Les individus sont interrogés en 2007, 2009 et 2011.

Toujours déclassé : Si l'individu est déclassé aux 3 dates, il est considéré comme toujours déclassé, par convention ont été affectés à cette catégorie les rares individus seulement non déclassés pour la date intermédiaire (2009)*.

Jamais déclassé : Si l'individu n'est pas déclassé aux 3 dates il est considéré comme jamais déclassé, par convention ont été affectés à cette catégorie les rares individus seulement déclassés pour la date intermédiaire (2009)*.

Déclassé en cours de route : Concerne les individus déclassés en 2011 qui ne l'étaient pas en 2007 ou en 2009 et 2009.

Reclassé : Concerne les individus non déclassés en 2011 qui ne l'étaient pas en 2007 ou en 2007 et 2009.

*ces choix ont été faits en regard d'estimations sans ces individus et avec d'autres regroupements en comparant les résultats obtenus ceteris paribus. La limitation à 4 catégories était nécessaire pour les estimations, en outre ces individus sont peu nombreux.

Tableau 1 - déclassement institutionnel, subjectifs et satisfactions

Déclassement / reclassement	Jamais déclassé	Reclassé	Déclassé en cours de route (1)	Toujours déclassé (2)	Déclassé insatisfait (1)+(2) en 2011
Institutionnel	55,6%	8,1%	8,2%	28,1%	(36,30%)
subjectif selon le diplôme	60,8%	13,4%	7,9%	17,9%	(25,80%)
subjectif selon les compétences	57,4%	16,4%	12,5%	13,8%	(26,30%)
Satisfaction par rapport à situation	toujours satisfait	Amélioration de la satisfaction	Détérioration de la satisfaction	Toujours insatisfait	
	69,9%	12,6%	11,8%	5,6%	(17,40%)

Sept ans après la sortie du système éducatif en 2011, 36,3% de la génération 2004 occupe un emploi inférieur à celui auquel devrait lui donner accès la norme institutionnelle (encadré 1). Il n'y a pas d'amélioration globale de la situation entre les deux dates puisque si 8,1% se sont reclassés en cours de route, 8,2% se sont déclassés (Tableau 1).

Tableau 2 - Déclassement et reclassement de 2004 à 2011 : les déterminants (logit multinomial)

ref. Jamais déclassé* odd - Pvalue	Reclassé		Déclassé en cours de route		Toujours déclassé	
Femme plus haut diplôme (ref. CAP-BEP-MC tertiaire)	1,02	0,87	1,17	0,16	1,34	0,00
CAP-BEP-MC industriel	0,99	0,96	1,04	0,88	0,99	0,94
Bac pro/techno tertiaire	0,61	0,04	0,48	0,00	0,40	0,00
Bac pro/techno industriel	1,06	0,81	0,77	0,29	0,67	0,01
Bac général	0,60	0,08	0,49	0,01	0,25	0,00
Bac+2 santé social	0,00	0,98	0,02	0,00	0,00	0,00
Bac+2 tertiaire	0,62	0,05	0,51	0,00	0,38	0,00
Bac+2 industriel	0,53	0,02	0,38	0,00	0,23	0,00
Licence Pro	0,21	0,00	0,18	0,00	0,07	0,00
L3 LSH, Gestion, Droit	0,32	0,00	0,28	0,00	0,13	0,00
L3 Maths, Sciences, Techniques, Santé, STAPS	0,07	0,00	0,29	0,00	0,06	0,00
M1	0,44	0,00	0,20	0,00	0,09	0,00
M2 LSH, Gestion, Droit	1,07	0,79	0,41	0,00	0,38	0,00
Ecoles de commerce bac+5	1,15	0,71	0,55	0,13	0,32	0,00
M2 Maths, sciences, Techniques, Santé, STAPS	0,59	0,07	0,25	0,00	0,19	0,00
Ecoles ingénieur	0,19	0,00	0,24	0,00	0,05	0,00
Doctorat	0,00	0,99	0,09	0,00	0,03	0,00
CS père (ref. cadre) Agriculteur	0,92	0,78	1,16	0,62	1,25	0,26
Chef d'entreprise artisan commerçant	1,01	0,94	1,05	0,79	1,16	0,25
Technicien profession intermédiaire	0,82	0,29	1,16	0,39	1,13	0,32
employé	1,19	0,23	0,97	0,85	1,31	0,01
ouvrier	1,12	0,45	1,09	0,57	1,44	0,00
CS mère (ref. cadre) Agriculteur	1,30	0,49	0,90	0,78	1,18	0,50
Chef d'entreprise artisan commerçant	0,84	0,55	0,35	0,00	0,83	0,32
Technicien profession intermédiaire	1,08	0,74	0,89	0,61	0,96	0,81
employé	1,09	0,56	0,96	0,76	0,99	0,89
ouvrier	1,56	0,02	1,19	0,35	1,35	0,02
connaissait une ou plusieurs personnes travaillant dans l'entreprise via : relations professionnelles	0,99	0,95	0,75	0,08	0,71	0,00
amis, ou de la famille	1,06	0,67	1,39	0,01	1,41	0,00
les deux	0,85	0,49	1,12	0,58	1,04	0,81
Mode d'accès à l'emploi 2011 (ref Pôle Emploi) Mission locale, une PAIO	0,38	0,21	0,37	0,20	0,59	0,19
APEC	1,10	0,78	0,54	0,18	0,10	0,00
Votre établissement de formation	1,05	0,85	0,86	0,54	0,76	0,09
Par une de vos relations	0,88	0,47	0,91	0,57	0,87	0,23
Par une petite annonce (presse, internet)	0,76	0,13	0,68	0,04	0,71	0,01

	Par une candidature spontanée	1,11	0,56	0,93	0,71	1,21	0,11
	Par l'intérim	1,16	0,56	1,52	0,08	1,18	0,34
a été stagiaire dans l'entreprise de 2011		0,93	0,70	1,18	0,30	1,33	0,00
né en France		1,23	0,50	0,56	0,02	0,75	0,15
raison de fin d'études	Lassitude	1,19	0,10	1,21	0,07	1,35	0,00
	raisons financière	1,33	0,01	1,02	0,89	1,04	0,61
	refusé dans une formation	1,15	0,44	1,23	0,23	1,33	0,02
	a trouvé un emploi	0,72	0,00	0,82	0,07	0,80	0,00
	souhaitait entrer dans la vie active	1,14	0,25	1,13	0,28	1,23	0,01
Nombre de périodes de chômage avant 2011		1,11	0,01	1,1	0,01	1,07	0,02
changement de secteur d'activité entre 2007 et 2011		3,39	0,00	3,72	0,00	0,84	0,03
changement de région entre établissement de formation et 2011		0,79	0,03	0,98	0,86	0,95	0,51
diplôme poste scolaire obtenu depuis 2004 niveau : Bac+5 et plus		0,92	0,81	1,23	0,55	0,58	0,12
	Bac+3 et 4	0,40	0,06	0,23	0,02	0,51	0,03
	Bac+2	0,84	0,55	1,12	0,67	0,67	0,08
	Bac	0,94	0,86	0,85	0,63	1,34	0,17
	CAP-BEP	0,72	0,39	2,80	0,00	2,21	0,00
aide financière de pôle emploi pour le diplôme postscolaire		0,64	0,58	0,60	0,48	0,10	0,04
a obtenu une certification professionnelle		0,96	0,79	0,93	0,63	0,79	0,03

*Modèle logit multinomial : *non significatif* ; significatif entre 5 et 10% ; significatif 1%

Concernant les déterminants des différentes situations, tout d'abord être une femme augmente de plus de 30% la probabilité d'être déclassé aux trois dates *ceteris paribus*. Pour autant il est très important de noter que les femmes sont moins déclassées en moyenne à la date d'enquête : 34,2% pour les femmes contre 38,2% pour les hommes, de même qu'aux trois dates (26,4% contre 29,7%). Ce résultat a priori paradoxal est lié au fait que les femmes sont plus représentées pour certaines variables qui limitent le déclassement, particulièrement les formations qui mènent le moins au déclassement : celles des professions règlementées (santé et social) et certaines du tertiaire par rapport à l'industrie. En d'autres termes, à diplôme égal les femmes sont plus déclassées, mais moins déclassées en moyenne⁵.

Ensuite, les déterminants du déclassement « *toutes choses égales par ailleurs* » sont évidemment le diplôme et la filière. Etre toujours déclassé concerne surtout la référence retenue, soit le plus bas niveau de diplôme, suivi des bac pro et techno, et des bac + 2 tertiaires. Toutefois, les écarts entre niveaux reflètent évidemment en partie la norme retenue. Il est donc surtout intéressant de comparer les groupes pour lesquels la norme est la même (encadré 1). Ainsi peut-on observer que l'effet niveau demeure intact : les Bacs sont moins déclassés que les CAP-BEP et les licences que les Bac+2. A l'exception des bac+2 santé social ou la stricte correspondance en niveau est totalement institutionnelle, puisqu'il s'agit des emplois règlementés. On observe aussi un effet filière. Par exemple, *LSH, gestion droit* est la filière la plus « toujours déclassée » au niveau Licence ou master. Pour les bac+5 et plus, *ingénieurs* et *docteurs* sont de loin les moins déclassés. Les détenteurs de Master *LSH, gestion droit* sont ceux qui vont le plus se déclasser en cours de route au niveau bac+5, pas très éloignés en cela des bac et bac+2 tertiaires. Mais pour ces derniers, cette observation

⁵ Une estimation avec la seule variable genre montre bien que les femmes sont moins déclassées en moyenne. Dès que l'on adjoint les seules dichotomiques de diplômes, on obtient des résultats proches de ceux qui figurent dans le tableau avec l'ensemble des variables pour le genre.

traduit un va et vient entre déclassement et reclassement, puisque ce sont les catégories qui se reclassent le plus sur la période.

On sait que l'origine sociale influence le niveau d'études atteint mais on constate de plus en plus difficilement un effet direct sur le salaire, par exemple. En revanche, sur la situation récurrente de déclassement l'effet est nettement significatif, les professions ouvrier du père et de la mère ou employé du père augmentant significativement la probabilité d'être toujours déclassé. L'origine n'a par ailleurs pas d'effet significatif sur le déclassement en cours de route. C'est donc surtout sur la primo insertion que l'origine sociale va intervenir dans la réussite à atteindre la qualification associée au niveau de formation. Quant au reclassement si l'origine sociale n'intervient pas pour le père, une mère ouvrière conduit à un reclassement plus probable. Des travaux complémentaires, notamment mettant en regard les professions des deux parents ou séparées par genre, pourraient clarifier ce résultat.

Le capital social intervient en partie à l'intermédiation pour entrer sur le marché du travail, c'est l'effet réseau. Dans ce domaine mieux vaut avoir construit des relations professionnelles que de mobiliser amis et famille, connaître une ou plusieurs personnes dans l'entreprise de l'emploi de 2011 via des relations professionnelles diminuant la probabilité de déclassement et de façon très nette inversement pour les amis et la famille. Ce dernier recours permettrait donc surtout l'accès à l'emploi plutôt qu'à la qualification.

Pour les autres modes d'accès à l'emploi, assez logiquement l'intermédiation de l'APEC diminue le déclassement récurrent, plus original, l'intermédiation de l'établissement de formation aussi. De même avoir obtenu son emploi grâce à des petites annonces limite le déclassement, à l'inverse des candidatures spontanées. Quant au fait d'avoir effectué un stage dans l'entreprise ou l'emploi est occupé en 2011, il augmente les déclassements répétés. Il serait nécessaire de détailler la nature des stages (durée notamment) pour expliciter ce constat, cette dernière ayant une influence considérable sur leurs effets (Beduwe et Giret, 2004).

Les raisons de fin d'études ont des effets notables sur le déclassement. Avoir arrêté ses études par lassitude augmente de plus de 30% la probabilité d'être toujours déclassé, de même que le fait d'avoir été refusé dans une formation comme raison de fin d'études. Quant à ceux qui sont sortis du système éducatif pour raison financière on observe un rattrapage *a posteriori*, comme-ci ne pouvant attendre en raison de leurs difficultés, ces jeunes avaient accepté des premiers emplois déclassés avant de se reclasser ensuite, pour certains d'entre eux. La situation est inverse pour les jeunes qui ont quitté le système éducatif car ils avaient trouvé un emploi : ils sont en probabilité nettement moins déclassés au trois dates et en cours de route, mais en conséquence se reclassent moins. Stopper sa formation initiale car on a trouvé un emploi, c'est donc souvent parce qu'on a trouvé un emploi correspondant au niveau de diplôme.

Nous n'avons pas reproduit les variables régionales. Notons tout de même que la région du dernier établissement de formation a un effet notable sur le déclassement. Il est renforcé pour toutes les régions par rapport à L'Ile de France et apparaissent de fortes disparités régionales.

Les changements de situations influencent évidemment beaucoup le déclassement avec des résultats contrastés. Par exemple, si avoir connu de nombreuses périodes de chômage augmente logiquement la probabilité de déclassement (toujours ou en cours de route), l'effet est aussi positif sur le reclassement au fil des sept années. La récurrence du chômage n'est donc pas toujours pénalisante pour la requalification.

De la même manière, on aurait pu penser que le changement de secteur d'activité entre les différentes dates pouvait influencer négativement le déclassement. En réalité plus on change de secteur plus le risque d'être toujours déclassé est limité. De plus cela peut aussi multiplier par plus de deux les chances de reclassement. Cela reste néanmoins une stratégie qui n'est pas sans risque puisque le déclassement en cours de route est aussi nettement plus probable en changeant de secteur.

Dernier changement notable pendant les sept années sur le marché du travail : l'obtention de certifications et diplômes postsecondaires. A noter que notre échantillon ne prenant pas en compte les reprises d'études, il s'agit de diplômes obtenus dans le cadre de la formation continue (cours du soir, à l'initiative de l'employeur ou de pôle emploi, etc.). *Toutes choses égales par ailleurs*, seuls les diplômes du supérieur à bac+ 3 et 4 permettent le reclassement en regard de la certification initiale. Le fait d'obtenir des diplômes du supérieur diminue aussi le déclassement à toutes les dates, de même qu'obtenir une certification professionnelle ; inversement pour l'obtention de diplômes de niveau bac et moins.

Le financement des diplômes par pôle emploi semble relativement efficace puisqu'il augmente considérablement la probabilité de ne pas être déclassé aux trois dates, sans toutefois influencer significativement le reclassement. Difficile d'y voir une remédiation, peut-être un ciblage vers les plus employables ?

2. Déclassement objectif et subjectif : convergences et divergences

2.1. Proximité et distance entre les diverses mesures

Tableau 3 – Les différentes mesures du déclassement et de la satisfaction

PHDIP	Jamais déclassé - satisfait				Reclassé				Déclassé en cours de route				Toujours déclassé				
	(1)	I	D	C	S	I	D	C	S	I	D	C	S	I	D	C	S
CAP-BEP-MC tertiaire (2)	27	72	66	70	8	11	13	13	12	8	12	11	52	10	10	7	
CAP-BEP-MC industriel	22	66	62	72	10	10	15	10	12	8	15	11	56	16	9	7	
Bac pro/techno tertiaire	48	54	55	64	8	15	17	16	10	10	15	14	35	21	14	6	
Bac pro/techno industriel	32	51	53	72	12	16	18	11	10	12	16	14	46	21	13	3	
Bac général	56	68	45	64	12	13	20	13	11	6	12	15	21	13	23	8	
Bac+2 santé social	98	94	80	80	0	3	6	7	1	1	10	11	2	2	3	2	
Bac+2 tertiaire	47	58	50	68	10	14	21	14	8	7	13	11	36	21	16	6	
Bac+2 industriel	57	56	52	75	9	17	20	11	8	8	11	11	26	20	18	4	
Licence Pro	81	33	55	73	4	19	20	12	5	13	13	12	10	36	13	4	
L3 LSH, Gestion, Droit	77	52	64	72	5	13	13	14	6	9	10	9	13	27	13	5	
L3 Maths, Sciences, Techniques, Santé, STAPS	86	62	65	78	1	8	11	9	7	10	11	9	7	20	14	4	
M1	77	52	45	63	8	19	20	15	5	7	13	14	10	22	22	7	
M2 LSH, Gestion, Droit	54	45	55	66	13	19	18	14	7	7	11	13	26	29	17	8	
Ecoles de commerce bac+5	50	54	50	64	18	21	20	20	12	8	15	11	20	18	14	5	
M2 Maths, sciences, Techniques, Santé, STAPS	68	54	56	71	9	14	19	15	5	9	9	10	18	23	16	5	
Ecoles ingénieur	84	66	64	74	4	12	18	12	7	11	10	9	5	11	8	5	
Doctorat	95	85	66	66	0	9	8	16	3	5	11	13	2	2	15	5	
Total	56	61	57	70	8	13	16	13	8	8	13	12	28	18	14	6	

(1) I : institutionnel – D : subjectif / diplômes – C : subjectif / compétences – S : satisfaction

(2) lecture : parmi les détenteurs d'un CAP-BEP du tertiaire comme plus haut diplôme, pour chaque mesure précédente (1) respectivement 27%, 72%, 66%, 70% des individus ne sont jamais déclassés ou jamais insatisfaits (aux trois dates) ; 8%, 11%, 13%, 13% se sont reclassés ou sont satisfaits de leur situation *in fine* alors qu'ils ne l'étaient pas avant ; 12%, 8%, 12%, 11% se sont déclassés ou ne sont pas satisfaits *in fine* alors qu'ils ne l'étaient pas avant ; 52%, 10%, 10%, 7% sont toujours déclassés ou insatisfaits.

Pour la mesure institutionnelle : 27% jamais déclassés + 8% reclassés + 12% déclassés en cours de route + 52% toujours déclassés = 100% (aux arrondis près ici 99%)

Tableau 4 – Déclassement institutionnel et appréciations subjectives : les recoupements

PHDIP	Jamais déclassé - satisfait				Reclassé				Déclassé en cours de route				Toujours déclassé			
	(1) I	ID	IC	IS	I	ID	IC	IS	I	ID	IC	IS	I	ID	IC	IS
CAP-BEP-MC tertiaire (2)	27	18	16	20	8	2	2	1	12	2	1	3	52	3	3	3
CAP-BEP-MC industriel	22	13	13	14	10	1	2	2	12	1	1	1	56	7	5	2
Bac pro/techno tertiaire	48	30	26	31	8	2	2	2	10	1	2	3	35	8	4	2
Bac pro/techno industriel	32	18	16	22	12	2	3	2	10	2	2	1	46	11	5	1
Bac général	56	39	27	37	12	1	4	2	11	1	1	2	21	4	5	2
Bac+2 santé social	98	93	79	78	0	0	0	0	1	0	0	0	2	1	0	0
Bac+2 tertiaire	47	38	30	34	10	4	4	3	8	1	1	1	36	16	9	3
Bac+2 industriel	57	46	38	45	9	4	3	2	8	2	2	2	26	14	9	1
Licence Pro	81	30	47	57	4	1	2	1	5	2	0	0	10	8	2	1
L3 LSH, Gestion, Droit	77	50	56	60	5	2	3	2	6	2	1	1	13	11	4	2
L3 Maths, Sciences, Techniques, Santé, STAPS	86	62	60	68	1	0	0	0	7	2	1	0	7	5	3	0
M1	77	48	40	49	8	3	3	2	5	1	0	0	10	7	5	1
M2 LSH, Gestion, Droit	54	35	38	40	13	6	6	3	7	0	2	1	26	17	9	5
Ecoles de commerce bac+5	50	36	32	31	18	9	8	5	12	1	1	0	20	10	9	3
M2 Maths, sciences, Techniques, Santé, STAPS	68	46	44	51	9	3	3	2	5	1	1	1	18	10	5	1
Ecoles ingénieur	84	59	57	63	4	1	2	2	7	2	2	0	5	2	1	1
Doctorat	95	81	64	64	0	0	0	0	3	0	1	0	2	0	0	0
Total	56	40	35	40	8	2	3	2	8	1	1	1	28	8	5	2

(1) I : institutionnel – D : subjectif / diplômes – C : subjectif / compétences – S : satisfaction

(2) lire : le déclassement institutionnel est le même que précédemment pour comparaison. Les autres chiffres sont les % pour chaque croisement par exemple : parmi les détenteurs d'un CAP-BEP du tertiaire comme plus haut diplôme, 27%

Dans un dernier temps, au travers d'analyses factorielles (encadré 2) nous mettons en regard, les mesures subjectives du déclassement (par rapport au diplôme et par rapport aux compétences) ainsi que les variables d'appréciations : satisfaction par rapport à sa situation professionnelle et priorité professionnelle.

A cette fin, nous construisons à partir de la mesure de la satisfaction aux trois dates, une variable d'évolution de la satisfaction à 4 modalités : Toujours satisfait / Toujours insatisfait / Amélioration de la satisfaction / Détérioration de la satisfaction⁶. La variable de priorité professionnelle est considérée comme variable supplémentaire⁷.

Encadré 2

L'analyse factorielle des correspondances multiples est une méthode d'analyse sur variables qualitatives basée sur le fait que l'existence de cooccurrences puisse mettre en évidence certaines structures de dépendance entre les variables analysées. Concrètement, il s'agit de représenter sur un même graphique les modalités de toutes variables afin de voir la symétrie des rôles joués par l'ensemble des modalités. L'utilisation de variables dites « supplémentaires » permet d'affiner les profils obtenus sans perdre en qualité de l'analyse.

Comme la plupart des méthodes d'analyse de données, l'ACM se déroule en plusieurs étapes :

- *Analyse des valeurs propres* : Le nombre de valeurs propres retenues représente le nombre d'axes utilisés pour les représentations graphiques. Nous utilisons le critère de Kaiser qui consiste à retenir les valeurs propres représentant jusqu'à (1/P) % de l'information, P étant le nombre de variables.

- *Etude des contributions* ; il existe différentes contributions : la contribution absolue qui représente le poids de la modalité de la variable dans l'apparition de l'axe et la contribution relative qui est la qualité de représentation

⁶ Les rares individus seulement insatisfaits en date intermédiaire sont inclus dans la modalité « Toujours satisfaits ». De même, les rares individus seulement satisfaits à cette même date sont inclus dans la modalité « Toujours insatisfaits ».

⁷ L'analyse menée en considérant cette variable comme active entraînait une perte d'information trop importante (seulement 39% de l'information dans les 2 premiers axes factoriels).

de la modalité de la variable sur un axe. Les valeurs seuils de rejet sont respectivement 0,1 et 0,3. Ces valeurs sont plus faibles que dans d'autres méthodes comme l'analyse factorielle simple ; cela tient au fait que l'ACM est une méthode pessimiste.

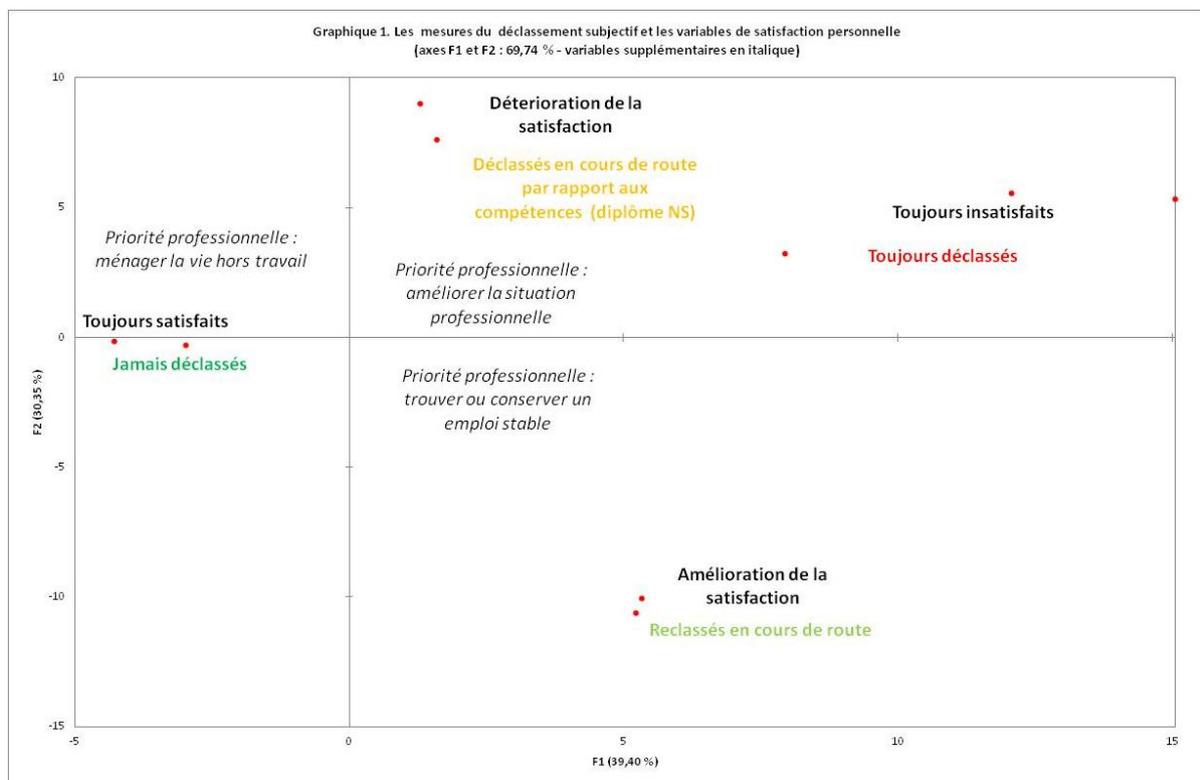
- *Analyse graphique* ; on interprète des groupes de modalités. L'analyse graphique est la partie qui nous intéresse le plus ici puisque c'est à partir des graphiques établis dans l'analyse que nous pourrions mettre en lumière les proximités entre les diverses mesures du déclassement/reclassement d'une part et les appréciations personnelles ensuite.

- *Projection de modalités supplémentaires* ; dans la plupart des cas, l'analyse n'est menée que sur une sélection de variables, appelées variables actives, sur lesquelles sont calculés les critères précédents (valeurs propres, CTR, CTA) ; les autres variables non sélectionnées, sont qualifiées de variables supplémentaires et n'interviennent que dans l'analyse graphique. En effet, l'ACM offre la possibilité de projeter l'ensemble des modalités des variables, actives et supplémentaires, afin d'affiner les interprétations.

Les mesures subjectives du déclassement et l'évolution de la satisfaction permettent d'identifier 4 groupes distincts (graphique 1) : les individus jamais déclassés sont toujours satisfaits de leur situation et à l'inverse les individus toujours déclassés ne sont jamais satisfaits de leur situation. Entre ces deux situations extrêmes, on met en évidence une évolution de la satisfaction professionnelle qui va de pair avec les sentiments de déclassement : en effet, les individus reclassés en cours de route affichent une amélioration de leur satisfaction tandis que les déclassés en cours de route ont vu leur satisfaction se détériorer entre les 2 dates.

De manière générale, on constate que les « jamais déclassés » sont toujours satisfaits et ont comme priorité de ménager leur vie hors travail. Il semblerait ainsi qu'une fois « atteint » un certain objectif de réussite professionnelle, les individus privilégient des objectifs personnels.

Par ailleurs, les « toujours déclassés » et les « déclassés en cours de route » ont comme priorité d'améliorer leur situation professionnelle. Les « reclassés en cours de route », souhaitent quant à eux trouver ou conserver un emploi stable.



NB : la modalité « déclassés en cours de route par rapport au diplôme n'est pas significatives (NS)

2.2. Les logiques des appréciations subjectives

Tableau 5. Déterminant des déclassements et appréciations subjectives

Variable expliquée (2011)	objectif		subjectif				insatisfaction	
			/ diplôme		/ compétences			
odd – Pvalue								
Femme	1,3	0	1,13	0,08	0,85	0,01	1,13	0,11
plus haut diplôme (ref. CAP-BEP-MC tertiaire)								
CAP-BEP-MC industriel	0,99	0,92	1,29	0,13	1,05	0,78	1,2	0,29
Bac pro/techno tertiaire	0,45	0	3,47	0	1,56	0	1,25	0,16
Bac pro/techno industriel	0,67	0	3,2	0	1,52	0,01	1,18	0,35
Bac général	0,32	0	2,45	0	2,12	0	1,46	0,05
Bac+2 santé social	0,01	0	0,26	0	0,9	0,52	1,24	0,2
Bac+2 tertiaire	0,43	0	2,38	0	1,77	0	1,03	0,88
Bac+2 industriel	0,28	0	2,96	0	1,83	0	1,11	0,59
Licence Pro	0,1	0	12,1	0	1,72	0,01	1,13	0,57
L3 LSH, Gestion, Droit	0,18	0	8,04	0	1,81	0	0,96	0,86
L3 Maths, Sciences, Techniques, Santé, STAPS	0,12	0	7,2	0	2,04	0	1,06	0,83
M1	0,12	0	6,04	0	2,77	0	1,56	0,01
M2 LSH, Gestion, Droit	0,36	0	7,4	0	2,09	0	1,48	0,03
Ecoles de commerce bac+5	0,35	0	4,62	0	2,4	0	1,74	0,05
M2 Maths, sciences, Techniques, Santé, STAPS	0,21	0	6,06	0	1,45	0,05	0,92	0,71
Ecoles ingénieur	0,11	0	4,25	0	1,23	0,27	1,23	0,3
Doctorat	0,04	0	1,31	0,47	1,72	0,03	1,41	0,2
CS père (ref. cadre) Agriculteur	1,28	0,08	1,2	0,32	0,73	0,08	0,76	0,18
Chef d'entreprise artisan commerçant	1,07	0,52	1,22	0,09	0,82	0,08	0,98	0,9
Technicien profession intermédiaire	1,17	0,12	1,07	0,54	0,99	0,95	1,07	0,53
Employé	1,17	0,08	1,53	0	1,07	0,43	1,1	0,34
Ouvrier	1,39	0	1,49	0	0,93	0,41	0,91	0,34
né en France	0,68	0,02	0,88	0,46	0,77	0,1	0,48	0
raison de fin d'études	1,29	0	1,41	0	1,09	0,19	1,03	0,72
raisons financière	0,98	0,8	1,06	0,37	1,42	0	1,3	0
refusé dans une formation	1,29	0,02	1,11	0,36	0,98	0,88	1,06	0,63
a trouvé un emploi	0,86	0,01	0,82	0	0,79	0	0,86	0,03
souhaitait entrer dans la vie active	1,17	0,02	0,98	0,77	0,99	0,92	0,88	0,08
nombre de périodes de chômage avant 2011	1,05	0,07	1,13	0	1,07	0,01	1,15	0
changement de secteur d'activité entre 2007 et	1,05	0,5	1	0,99	1,03	0,71	1,04	0,59
changement de région entre établissement de	1	0,98	0,92	0,22	0,93	0,22	0,89	0,1
connaissait une ou plusieurs personnes travaillant	0,73	0	0,68	0	0,82	0,04	0,84	0,1
amis, ou de la famille	1,38	0	1,51	0	1,14	0,1	0,84	0,07
les deux	1,07	0,62	1,03	0,84	1,34	0,02	0,86	0,3
Mode d'accès à l'emploi 2011 (ref Pôle Emploi)			1,29	0,5	0,89	0,76	0,55	0,23
Mission locale, une PAIO	0,66	0,25	0,54	0,03	0,92	0,76	0,8	0,47
APEC	0,27	0	0,68	0,01	0,66	0	0,74	0,07
Votre établissement de formation	0,78	0,09	0,9	0,31	0,8	0,03	1,02	0,86
Par une de vos relations	0,91	0,37	0,8	0,05	0,84	0,1	0,89	0,35
Par une petite annonce (presse, internet)	0,74	0,01	0,83	0,09	0,84	0,09	0,86	0,2
Par une candidature spontanée	1,14	0,2	1,24	0,16	1,25	0,13	1,26	0,16
Par l'intérim	1,21	0,19	0,73	0,01	0,74	0,01	0,89	0,31
a été stagiaire dans l'entreprise de 2011	1,28	0,01	0,69	0	0,85	0,08	0,76	0,01
diplôme poste scolaire obtenu depuis 2004 niveau	0,72	0,18	0,42	0	0,71	0,14	0,92	0,75
Bac+3 et 4	0,41	0	0,56	0,05	0,93	0,77	1,14	0,6
Bac+2	0,66	0,01	0,3	0	1,43	0,04	1,12	0,56
Bac	0,99	0,96	0,56	0,02	0,82	0,33	0,75	0,25
CAP-BEP	2,18	0	1,15	0,46	0,58	0,01	0,68	0,09
aide financière de pôle emploi pour le diplôme	0,34	0,08	2,57	0,09	1,67	0,31	3,49	0,01
a obtenu une certification professionnelle	0,82	0,04	0,85	0,1	1,11	0,25	0,98	0,82
Déclassement institutionnel en 2011			2,8	0	1,42	0	1,11	0,1

Pour tenter de mieux comprendre les déterminants des appréciations subjectives, nous proposons trois estimations des probabilités d'être déclassé subjectivement ou non satisfait, ceci en mobilisant les mêmes variables que pour le déclassé objectif. Lorsque les coefficients ne sont pas reproduits, excepté pour les régions, ils n'étaient significatifs dans aucune estimation.

Concernant les diplômes des différences notables apparaissent. En effet les bacheliers industriels sont moins déclassés objectivement *ceteris paribus* que les CAP-BEP alors qu'ils s'estiment ici nettement plus déclassés, de même pour les détenteurs de licence professionnelle par rapport à la licence générale *Droit, gestion LSH*. Sans doute la situation d'*ouvrier qualifié* ou d'*employé qualifié* pour ces bacheliers et de *professions intermédiaires* ou *techniciens* pour les diplômés de Licences pro est-t-elle moins appréciée que ne le suppose la norme institutionnelle. Des investigations complémentaires doivent conforter cette conjecture. Dans le même ordre d'idée, alors que les *ingénieurs* sont peu déclassés objectivement puisque *cadre*, ils s'estiment relativement plus déclassés que les sortants de bac +2.

Pour le déclassé par rapport aux compétences l'effet diplôme est moins prégnant mais néanmoins présent et si les écarts entre diplômes sont moins conséquents, le lien au diplôme n'est pas rompu pour l'appréciation du déclassé par rapport au niveau général de compétences sept ans après la sortie du système éducatif. En revanche, l'effet diplôme est quasi absent sur l'insatisfaction en 2011, confirmant le lien faible entre appréciation générale sur la situation et diplôme constaté dans les investigations précédentes.

Avoir un père ouvrier ou employé, comme pour le déclassé institutionnel influence positivement et considérablement la probabilité de déclassé subjectif par rapport au diplôme. En revanche l'origine sociale modeste ne joue plus pour le déclassé par rapport aux compétences et à la satisfaction.

A contrario le nombre de périodes de chômage avant l'enquête en 2011 renforce les deux déclassés subjectifs et l'insatisfaction.

Etre né en France va jouer de manière positive significative et conséquente sur la satisfaction multipliant celle-ci par deux (coef. sur l'insatisfaction 0,48), bien au delà des résultats sur toutes les autres mesures.

Les raisons de fins d'études jouent sur chaque appréciation subjective y compris voire particulièrement sur la satisfaction, ceci de la même manière que sur le déclassé objectif.

A l'inverse, avoir été stagiaire dans l'entreprise de 2011 diminue les deux probabilités de déclassé subjectif et l'insatisfaction alors que cette situation augmente le déclassé objectif.

Dernière contradiction, les diplômés post scolaires jouent de manière inverse lorsque le coefficient est significatif sur le déclassé subjectif par rapport au diplôme et sur celui relatif aux compétences.

Conclusion

La réussite c'est aussi ne pas être déclassé en regard du diplôme. La proposition de mesure objective que nous avons faite a permis de mettre en évidence les déterminants du déclassé et du reclassement au cours des sept premières années de vie active de la génération de sortants de 2004 en emploi au trois dates d'enquêtes 2007, 2009, 2011.

Les déterminants du déclassement objectif ou institutionnel interviennent de manière assez habituelle concernant les filières et diplômes⁸. Plus original est le rôle différencié des filières et niveau sur le « déclassement en cours de route » qui intervient après l'insertion à 3 ans et le reclassement. Par exemple, au niveau bac+5 les détenteurs d'un Master *LSH, gestion droit* se déclassent le plus en cours de route. De même au niveau bac+2 pour les diplômés du *tertiaire* qui eux se reclassent néanmoins aussi beaucoup.

Les raisons de fins d'études vont aussi jouer de manière contrastée. Par exemple, avoir arrêté ses études pour raisons financières conduit à augmenter la probabilité de reclassement. Un effet de rattrapage que l'on n'observe pas pour d'autres raisons notamment la lassitude. Enfin, les changements de situation jouent considérablement sur les déclassements (en cours de route et aux trois dates) et reclassement, qu'il s'agisse des changements de secteur, de région ou de l'obtention de diplômes et certifications post scolaires (hors reprise d'études).

S'il y a des changements de situation entre la troisième année après la sortie du système éducatif et la septième, il est important de noter néanmoins qu'en fine *déclassement en cours de route* et *reclassement* se compensent pour l'ensemble de la population avec évidemment des différences par filière et niveau. En d'autres termes, l'absence de réussite au sens du déclassement par rapport au diplôme initial est contrecarré, pour certains, entre la troisième et la septième année de vie active, mais elle intervient alors pour d'autres pour lesquels il n'y avait pas de déclassement à trois ans. Une situation globale qui conduit à un taux de déclassement inchangé à trois ans et à sept ans de plus d'un jeune sur trois.

La norme utilisée - que nous avons qualifiée d'institutionnelle - est néanmoins discutable puisqu'elle reflète une convention sociale qui suppose une adéquation horizontale entre formation et emploi, alors même qu'une telle relation n'a jamais vraiment existé pour certains diplômés compte tenu d'une construction sociale de la qualification ou plutôt, pour certains, de la déqualification de l'emploi en regard des requises dans l'emploi.

Un indice de ce décalage entre norme institutionnelle et réalité de la correspondance entre formation et emploi est donné par l'appréciation subjective des individus. Ainsi avons nous pu montrer que si réussites perçues et objectives convergent globalement, elles ne vont pas nécessairement de pair. Tout d'abord les taux divergent : un jeune sur trois déclassés selon la correspondance institutionnelle contre un sur quatre pour l'appréciation subjective du déclassement en regard du diplôme ou des compétences. Si l'on s'éloigne du déclassement subjectif pour s'intéresser à la satisfaction générale dans l'emploi des jeunes, les insatisfaits sont moins de un sur cinq.

Comparaison n'est toutefois absolument pas raison ici, car les déclassements subjectifs, objectifs et l'insatisfaction ne se recourent qu'en partie (toujours à moins de 50% deux à deux). Un individu peut être déclassé institutionnellement et ne pas s'estimer déclassé ou insatisfait et inversement. S'estimer déclassé par rapport à son diplôme n'implique pas nécessairement de considérer être employé en dessous de son niveau de compétences. De fait, les déterminants du déclassement objectif n'interviennent pas toujours de la même manière sur les différentes appréciations subjectives.

Toutefois, de manière générale on constate une correspondance des normes objectives et subjectives convergeant avec les appréciations individuelles : les individus jamais déclassés sont globalement satisfaits de leur situation et après avoir rempli leurs objectifs professionnels, donnent priorité à leur vie personnelle. A l'inverse, les individus déclassés

⁸ Voir Giret et Lemistre (2004) pour une étude du même type sur autre génération.

sont globalement insatisfaits et ont des objectifs principalement liés à leur vie professionnelle. Ces éléments varient aussi selon le diplôme, les L3, les diplômes associés aux professions réglementées, les doctorats et les écoles d'ingénieur apparaissant mieux lotis que les autres diplômes.

Ce travail encore exploratoire invite donc à expliquer davantage les divergences entre déclassement institutionnel et appréciation des individus, particulièrement en s'intéressant aux emplois occupés. Il s'agit de déterminer une éventuelle déqualification de certains emplois en regard des compétences requises (exemple des infirmières avant la requalification à bac+5). Cela revient finalement à ne pas trop vite déduire - comme le font certains au vu des appréciations subjectives - que le déclassement serait surestimé dès que l'on tente de l'objectiver. En effet, la déqualification possible de certains emplois explique une appréciation positive en regard de la situation d'emploi malgré sa déqualification. La responsabilité du déclassement est alors moins du côté du système éducatif que du marché du travail. Ainsi, certains sociologues défendent l'égalité des places plutôt que l'égalité des chances (Dubet, 2010). On peut donc réussir et en être satisfait sur le plan de la mobilisation des compétences acquises en formation tout en étant déclassé car dans un emploi déqualifié. Dans cette perspective, les *reclassements* ou *déclassements en cours de route* « objectifs » constatés ici pourraient aussi être mis en regard des emplois et des appréciations subjectives.

Enfin, de fortes divergences apparaissent par sexe entre descriptif et estimations *toutes choses égales par ailleurs*, invitant à des investigations séparées pour les hommes et les femmes.

Bibliographie

- Affichard J., « Quels emplois après l'école : la valeur des titres scolaires depuis 1973 », *Economie et Statistiques*, n° 134, 1981, p. 7-26.
- Beduwe C., Giret J-F., « Le travail en cours d'études a-t-il une valeur professionnelle », *Economie et Statistiques*, n° 378-379, 2004, p.55-83.
- Dubet F., 2010, *Les places et les chances*, eds. Seuil.
- Giret J.-F. et Lemistre P., 2004, « Le déclassement à l'embauche des jeunes : vers un changement de la valeur des diplômes ? », *Brussels Economic Review, Special Issue in Economics of Education and Human Resources*, vol. 47, n° 3, pp. 483-503.
- Hartog, J., 2000, « Over-education and earnings: where are we, where should we go? », *Economics of Education Review*, 19, 2, pp. 131-147
- Jaoul-Grammare M., Lemistre P., 2014, « Qu'est-ce que réussir son accès à la qualification », in Boudesseul et alii, *Réussite scolaire, réussite professionnelle, l'apport des données longitudinales*, Relief CEREP, n°48, p.447-460.
- Kergoat, P., Lemistre, P., 2013, « *Professionnalisation de l'enseignement supérieur et sélection des publics : les faux-semblants de la démocratisation* », working paper, séminaire du réseau Evaluation Formation Emploi, Toulouse octobre.
- Lemistre P., 2010, *La formation initiale : une valeur sûre pour les jeunes ?*, Presses Universitaires de l'Université Toulouse 1 Capitole, 269 p.
- Lemistre P., 2012, « Le déclassement mythe ou réalité », *Alternatives économiques*, HS n°59.
- Lemistre P., 2013, « Le déclassement des sortants du supérieur : une affaire de spécialité, de niveau ou d'individu ? », in *A l'épreuve du temps : données longitudinales et analyse de l'action publique*, relief n°42, p. 117-128